

**THEME 5 : Révolutions, libertés, nations, à l'aube de l'époque
contemporaine**
**Chapitre 10 : La montée des idées de liberté (fin du XVIIe-XVIIIe
siècles)**
Manuel p. 220 à 247

Des régimes politiques « enviés », un régime politique contesté

Au XVIII^e siècle l'Europe est presque entièrement monarchique (république en Suisse) Le modèle absolutiste de la France de Louis XIV s'est imposé en Prusse, en Autriche et en Russie, seules les couronnes anglaise et suédoise y échappent. La monarchie française est confrontée à des crises financière, politique et sociale et l'Etat échoue dans ses tentatives de réformes.

Le régime politique anglais, les idéaux diffusés par les philosophes des Lumières et l'indépendance des Etats-Unis participent à la remise en cause de l'Ancien Régime.

Problématique

Comment les idées nouvelles remettent-elles en cause l'ordre ancien à la veille de la Révolution ?

1. Deux nouveaux modèles politiques

A. La monarchie parlementaire anglaise

Depuis le XIII^{ème} siècle l'Angleterre a connu une lutte entre l'autorité royale et le parlement.

Au XVIII^{ème} siècle, elle incarne un modèle particulier **de monarchie parlementaire et libérale**. En effet, l'Angleterre a fait sa révolution politique au XVII^{ème} siècle grâce à l'**Habeas Corpus** (1679) **déf p. 224** où l'arrestation de tout individu doit être justifiée par un motif dans les 3 jours par un juge. De plus la **Déclaration des droits (Bill of rights)** de 1689 **déf p. 224** a acté le contrôle du souverain britannique par le Parlement¹ ; c'est le Parlement qui vote le budget de l'Etat, les nouvelles taxes et impôts, et qui contrôle les dépenses du roi ; c'est le début d'une séparation des pouvoirs.

¹ **Parlement britannique** composé de 2 assemblées **Chambre des Lords** (noblesse) et la **Chambre des Communes** (bourgeoisie)

Cela s'oppose aux lettres de cachet en France.

Ce système de **régime parlementaire notion clé p. 224** devient un modèle de gouvernement pour de nombreux philosophes comme Montesquieu qui souhaite une séparation des pouvoirs comme en Angleterre, mais ce n'est pas une démocratie politique car le **suffrage** reste **censitaire notion clé p. 224**, soit 4 % des hommes adultes.

B. Comment les Américains ont-ils conquis leur liberté ?

Depuis le XVII^{ème} siècle, les colons anglais sont établis en Amérique (13 colonies). Les colons qui ne sont pas représentés au Parlement de Londres refusent les nouvelles taxes au nom du principe « pas de taxation sans représentation ».

La crise éclate avec **la Boston Tea Party** de décembre 1773 où les cargaisons de thé anglais sont détruites car elles sont fortement taxées (car les colons n'ont donc pas voté ces taxes). Le roi Georges III envoie la troupe contre les **Insurgents déf p. 224** ; la guerre éclate entre les Insurgés et les Britanniques en 1775.

Les représentants des 13 colonies se réunissent en **Congrès** à Philadelphie et nomment George Washington général en chef et proclament la **Déclaration d'Indépendance**, rédigée par Thomas Jefferson ; elle est votée le 4 juillet 1776. Elle s'appuie sur les idées du philosophe anglais John Locke et de son second *Traité du gouvernement civil* paru en 1690 où il pose les principes de l'Etat de droit, et du philosophe français Montesquieu qui dans son ouvrage *L'esprit des lois* développe l'idée de la séparation des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire.

Les Insurgents obtiennent de leur ambassadeur en France, **Benjamin Franklin**, le soutien de la France. La Fayette sera un soutien fondamental pour les Insurgents.

Le traité de Versailles du 3 septembre 1783 reconnaît l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Le nouvel Etat se dote d'une **Constitution républicaine** et **fédérale**² (**Texte définissant les droits et devoirs des citoyens, établissant la forme du gouvernement et fixant l'organisation des pouvoirs**), séparant les pouvoirs, votée le 28 septembre 1787 mais qui n'est cependant pas totalement démocratique ; le suffrage n'est pas universel et l'esclavage n'est pas aboli et cela

² Autonomie des différents Etats

même alors que les Etats Unis se dotent d'une **déclaration des droits de l'Homme** ou **United States Bill of Rights** en 1789.

George Washington est le 1^{er} Président élu.

Certaines de ces évolutions politiques ont comme origine, la philosophie des Lumières

2. **Les Lumières notion clé p. 232** contre l'Ancien Régime

A. « Qu'est-ce que le mouvement des Lumières ? » (Kant)

Le philosophe allemand Kant définit les Lumières en 1784 :

- Une audace de la pensée
- Cette pensée critique ne se veut pas universelle ni immuable
- Le travail sur cette pensée est toujours à recommencer
- La liberté est le fondement de toute pensée

La **raison humaine** peut vaincre l'ignorance et fonder le progrès.

Les philosophes du XVIII^{ème} siècle cherchent à instruire, à « éclairer » le peuple. Ils s'engagent dans la vie publique sur trois plans : le plan religieux, le plan politique et le plan social.

➤ Le plan religieux

La plupart des philosophes se proclament déistes : ils admettent l'existence de Dieu comme « grand horloger de l'univers ». Certains vont comme **Diderot** jusqu'à l'athéisme mais ils sont rares.

Tous condamnent l'intolérance religieuse et surtout **Voltaire** qui dénonce l'affaire **Callas** (datant de 1761) où fut utilisée la torture avant la mise à mort : Jean Calas était un commerçant protestant de Toulouse. Il a été accusé d'avoir assassiné son propre fils pour la simple raison que ce dernier voulait se convertir au catholicisme.

La morale des philosophes se veut naturelle, fondée sur le souci d'être utile au prochain, plutôt que sur la crainte du péché.

➤ Le plan politique

Les philosophes semblent favorables à la monarchie et même pour certains à un gouvernement fort : le **despotisme éclairé** de **Diderot** et de **Voltaire** qui se rend en Prusse à la demande de Frédéric II mais en reviendra déçu car seul le despotisme était appliqué !!! Il espérait pouvoir former un despote éclairé

Ils plaident pour la **séparation des 3 pouvoirs**³, comme **Montesquieu** dans son « **Esprit des Lois** » (1748) s'inspirant de **John Locke** cf doc 3 p. 233 opposé à la monarchie absolue.

Rousseau va plus loin dans le « **Contrat Social** » (1762) où il trace les contours d'un Etat démocratique basé sur le consentement de citoyens égaux.

Ils veulent aussi que soient assurées les libertés fondamentales : **libertés** individuelles, de pensée, d'expression qui sont des **droits naturels** déf p. 234 ;

Diderot va jusqu'à légitimer la révolution dans l'Encyclopédie.

➤ Le plan social

Les philosophes ont beaucoup débattu de l'égalité.

Beaumarchais s'insurge contre les privilèges de la naissance dans sa pièce - *Le mariage de Figaro*.

Rousseau considère la propriété comme étant à l'origine des inégalités et défend les droits d'un peuple formé de citoyens plus conscients et plus instruits.

Tous pensent qu'un monde plus heureux est possible et comme l'écrit Diderot :

« **Il n'y a qu'un devoir, c'est d'être heureux** »

(**Saint-Just** le dira **le bonheur est une idée neuve en Europe** »)

Ils croient au progrès indéfini de l'humanité vers le bonheur.

B. La diffusion des lumières

La critique de l'absolutisme politique, religieux et social devient un levier révolutionnaire lorsqu'elle parvient dans *l'opinion publique* (expression née au milieu du XVIII^{ème} siècle).

³ Pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire.

Il fallait pour cela qu'elle soit diffusée.

Plusieurs moyens ont permis cette diffusion :

- Ce fut la raison de la publication de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert qui parut à partir de 1751 (25 000 à 30 000 exemplaires en Europe)
- Les clubs (où des exposés sont faits et suivis de discussions)
- Les cafés (où l'on commente les gazettes) comme le Procope à Paris **doc 5 p. 233**
- Les salons (souvent tenus par des femmes aristocrates comme Mme de Châtelet ; ou **Julie de Lespinasse doc 1 p. 232**)
- Les **académies déf p. 232** ou sociétés savantes⁴
- Les **loges maçonniques déf p. 232**
- Les colporteurs

La « Philosophie des Lumières » allait dans le sens des souhaits de la bourgeoisie, et si elle ne peut (évidemment) suffire à expliquer la Révolution française, elle a imprégné bon nombre de ses acteurs et inspiré les grands principes de libertés individuelles, des droits de l'homme, de souveraineté nationale, et d'idéal de progrès humain. Elle a donc remis en cause les bases de l'Ancien Régime.

3. La monarchie française n'est plus un modèle pour les Français

A. Une monarchie absolue (notion clé « absolutisme » p. 222) pas si absolue !

Le roi catholique est le représentant de Dieu sur Terre (**monarchie de droit divin notion clé p. 232**).

Il détient sa couronne par hérédité, **le sacre** (à Reims depuis Clovis) fait de lui le chef de l'Etat et du royaume.

Il est au sommet des **trois ordres** (clergé, noblesse et Tiers Etat), à la tête de **l'Eglise Gallicane**, une seule religion⁵ et protecteur de ses sujets.

Il détient toutes les formes de pouvoir : (**législatif, exécutif, judiciaire**). Il décide de la guerre ou de la paix et lève les impôts.

⁴ Elles s'appellent ainsi, sté savante des arts, de philosophie, scientifique.

⁵ Louis XIV a en 1685 révoqué **l'édit de Nantes**

En province, des **intendants royaux** représentent le roi et ont tous les pouvoirs ; à partir des années 1770, ils sont de plus en plus contestés par le peuple et par la noblesse.

Les lettres de cachet du roi incarnent l'absolutisme royal ; cette lettre permettait l'incarcération sans jugement, l'exil ou encore l'internement de personnes jugées indésirables par le pouvoir.

MAIS la monarchie absolue a des limites :

Il existe des contres pouvoirs comme **les Parlements** **notion clé p. 222** qui peuvent exercer un droit de remontrance c'est à dire la contestation d'une ordonnance royale que seul le Parlement de Paris possède. Les **privilèges** des deux premiers ordres et de certaines villes représentent aussi une forme de contre pouvoir.

Dans ces années 1770/1780 les actions royales arbitraires sont de plus en plus insupportables pour l'ensemble des Français, noblesse et Tiers Etat (bourgeoisie et paysannerie)

B. La France de 1789

Une société d'ordres qui est figée

La noblesse : elle tient à ses **privilèges**, ne paie pas d'impôt mais en reçoit, notamment les **droits seigneuriaux déf p. 222**, ces charges ou **offices** sont devenus héréditaires (cela bloque la bourgeoisie dans sa promotion sociale) et elle souhaite partager davantage de pouvoir avec le roi.

Le clergé : il regroupe tous les ecclésiastiques. Il est divisé entre le **haut clergé**, composé des évêques, abbés / abbesses des couvents et monastères, issu de la noblesse et le **bas clergé**, composé des prêtres, curés, issu lui du Tiers Etat. Il perçoit un impôt, la **dîme déf p. 222**, mais le bas clergé en reçoit la « portion congrue », c'est à dire fort peu.

Le Tiers Etat : soit 98% des Français, ce dernier ordre composé de 2 groupes : la **bourgeoisie ou roturiers** comprend les artisans, les commerçants, les professions libérales comme les notaires et avocats qui ont dû acheter leurs charges, les ouvriers des manufactures - groupe hétérogène - et les paysans et laboureurs qui sont accablés de **droits seigneuriaux p. 222**.

Ces 2 groupes n'ont pas de **privilèges notion clé p. 222**, n'ont pas de liberté d'entreprendre (lois des corporations) et ne peuvent que payer les impôts.

Cette situation leur est devenue insupportable.

La monarchie française est mal vécue par les Français d'autant qu'à la même époque, des régimes politiques étrangers semblent répondre aux attentes de différentes nations.

C. Les crises et la réforme impossible p. 246

Louis XVI (1774 sur le trône)

Une série de crises économique et financière agitent la France depuis une 10^{aine} d'années : de mauvaises récoltes, une spéculation artificielle des grains et farines, un **déficit** budgétaire dû à la guerre américaine et aux dépenses publiques mettent la monarchie au bord de **la banqueroute (faillite d'un Etat qui ne peut rembourser ses dettes et se met en cessation de paiement)**

Les réformes fiscales ont échoué devant l'opposition des deux premiers ordres du royaume car le Clergé et la noblesse refusent de payer l'impôt.

Face à l'opposition des parlements, Louis XVI est contraint d'annoncer le 8 août 1788 la convocation des **Etats généraux** pour le printemps 1789. Chaque ordre vote pour désigner ses représentants à l'échelle de la France.

La noblesse voulait cette convocation car elle pensait que le roi allait céder c'est à dire ne pas faire de réforme fiscale et partager son pouvoir, et le Tiers Etat, lui, pensait que la réforme pouvait se réaliser : **réunion des dupes**.

La situation est si tendue que le moindre incident peut déboucher sur un drame comme à Paris **Faubourg Saint-Antoine en avril 1789 4 doc p. 247 (explication p. 246 fin de la page du cours)**.

La préparation des élections donne lieu à la rédaction collective de **cahiers de doléances déf p. 246** par les trois ordres. La perspective de la réunion soulève un grand espoir.

Résumé des cahiers de doléances :

- Etablir une constitution garante de la liberté individuelle mais le régime parlementaire est très peu évoqué.
- Egalité de tous devant l'impôt. Egalité des personnes mais aussi égalité des provinces.
- Suppression des abus de justice et une refonte des institutions judiciaires.
- Suppression de la vénalité (=vente) des charges.

Chaque ordre soulève également un ensemble de points qui lui sont propres.

- Le clergé reproche l'ingérence de Rome dans l'Eglise de France.
- Le bas clergé souhaite également restreindre les pouvoirs de l'épiscopat.
- La principale revendication de la noblesse est la restriction de l'absolutisme royal
- Certains cahiers du Tiers Etat et de la noblesse proposent l'affectation des biens de l'Eglise à des objets ou œuvres d'utilité publique.
- Les paysans revendiquent le droit de chasse.
- Certains demandent la constitution de caisses de secours pour les périodes de disette.

Louis XVI pense que les Etats généraux ne sont qu'une assemblée éphémère et qu'il va contraindre à accepter un accroissement d'impôt alors que les représentants attendent des droits et de plus grandes libertés.

Les « patriotes » revendiquent au nom de la justice le **doublment des élus du Tiers Etat et le vote par tête** et non par ordre **tableau 5 p. 245**.

Louis XVI cède sur la première demande mais la deuxième reste en suspens. C'est dans ce contexte indécis que 1139 députés se rendent à Versailles pour **l'ouverture des Etats généraux le 5 mai 1789**

Bonnes vacances à toutes et à tous !!!!!⁶

⁶ Humour des professeurs d'Histoire Géographie Mmes Casal, Fayon et Cariou.